

AR PREFECTURE

006-250601879-20170928-69_2017-DE
Reçu le 13/10/2017



69-2017

Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

DELIBERATION N°69-2017: AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

006-250601879-20170928-69_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

DELIBERATION N°69-2017: AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. le Président informe l'assemblée délibérante que le financement du déploiement de la fibre optique dans le département des Alpes-Maritimes, nécessite la réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 15.000.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour le financement de cette opération, le Président du SICTIAM est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 15.000.000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 15 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 36 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % du montant du prêt

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ci-dessus évoqué,
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer et à effectuer toutes les démarches liées à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 13/10/2017